



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

APPEL À PARTICIPATION

« Climat : mon territoire est-il concerné ? »

Accompagnement collectif à destination des collectivités souhaitant mieux connaître la vulnérabilité de leur territoire aux effets du changement climatique et élaborer une stratégie d'adaptation

Contact :

SZERB Peter
06.25.23.53.33
peter.szerb@auvergnerhonealpes-ee.fr

Date limite de dépôt des dossiers

23 mars 2018

Avec le soutien de :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement
Le Stratège-Péri - 18 rue Gabriel Péri
69100 Villeurbanne
Tél. +33 04 78 37 29 14
auvergnerhonealpes-ee.fr

1 CONTEXTE

Augmentation des températures moyennes, des canicules plus fréquentes pour les territoires de plaines : le climat en Auvergne-Rhône-Alpes évolue. Tels sont les résultats des études réalisées par Météo France sur le sujet depuis 2010 et des travaux de l'Observatoire régional des effets du changement climatique (www.orecc.auvergnerhonealpes.fr).

Les acteurs territoriaux sont de plus en plus conscients de ces effets sur leurs territoires et se questionnent sur la mise en place de stratégies d'adaptation.

L'adaptation est définie comme l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques¹. Dans cet esprit, **l'adaptation est aussi une opportunité de répondre au défi énergétique, mais aussi à d'autres défis économiques et sociaux.**

Les stratégies d'adaptation concernent des enjeux variés à prendre en compte dans les démarches territoriales :

- Gestion de la surconsommation estivale d'énergie et d'eau
- Impacts sur les activités socio-économiques du territoire (notamment, tourisme et agriculture)
- Impacts sur la santé des habitants (lors des canicules estivales)
- Impacts sur la biodiversité, les risques naturels...
- Etc...

Sur chacun de ces aspects le territoire est plus ou moins vulnérable. Il peut aussi réagir de façon positive et transformer ces effets en opportunités. On parle alors de vulnérabilités et d'opportunités climatiques.

L'adaptation aux effets du changement climatique est complémentaire de l'atténuation des émissions de GES et nécessite une approche globale sur les deux dimensions.

1.1 L'ACCOMPAGNEMENT

En 2018, l'Agence régionale de l'énergie et de l'environnement, AURA-EE, propose avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, un **accompagnement collectif à destination des collectivités souhaitant mieux connaître la vulnérabilité de leur territoire aux effets du changement climatique et élaborer une stratégie d'adaptation.**

Cet accompagnement s'appuiera sur des ressources existantes sur le sujet, en particulier sur l'**outil méthodologique « Climat : réussir le changement »** mis en place par AURA-EE entre 2011 et 2013 :

Volume 1 : Engager son territoire dans une démarche d'adaptation

Volume 2 : Mettre en œuvre un projet territorial intégrant l'adaptation

Volume 3 : Comprendre la complexité du changement climatique

<http://www.ddrhonealpesraee.org/fr/batir-sa-strategie/plan-climat-air-energie/le-volet-adaptation.html>

L'accompagnement s'appuiera également sur les travaux et ressources de l'**ORECC, Observatoire régional des effets du changement climatique** (mis en place en 2013). Co-financé par l'Etat (DREAL – ADEME – Agence de l'Eau) et la Région, l'ORECC a pour objectifs de développer et diffuser la connaissance sur les effets du changement climatique en Auvergne-Rhône-Alpes (indicateurs, outils, méthodes,...). <http://orecc.auvergnerhonealpes.fr/>

¹ 3ème rapport du GIEC 2001

1.2 LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Connaître les principes du changement climatique et organiser le repérage de ses effets sur le territoire (pré-diagnostic)
- Renforcer la prise en compte de manière transversale de l'adaptation dans les politiques et actions de la collectivité et pour ce faire, identifier les éléments clefs pour la mise en place d'une stratégie d'adaptation opérationnelle
- Envisager de premières actions possibles, comme par exemple :
 - ✓ définition des principaux indicateurs d'impact, mise en place d'un réseau d'observateurs,...
 - ✓ sensibilisation/formation des services en lien avec les acteurs du territoire les plus concernés
 - ✓ identification d'actions opérationnelles à court et moyen terme : amélioration du confort d'été, préservation de la ressource en eau, des espaces naturels...
 - ✓ ...

2 À QUI S'ADRESSE L'APPEL À PARTICIPATION

Les territoires ciblés sont en priorité ceux qui démarrent une réflexion et souhaitent impliquer les acteurs locaux sur l'adaptation au changement climatique.

2.1 QUELS SERONT LES APPORTS DE L'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

- Sensibilisation sur la problématique « Climat » et transmission d'outils d'animation et de méthodologie ;
- Identification des points saillants en termes de vulnérabilité du territoire et soutien à la définition des besoins d'études complémentaires (le cas échéant) ;
- Aide à l'élaboration d'une méthode d'animation participative multi-acteurs sur le thème de l'adaptation sur son territoire ;
- Aide à l'intégration de la question climatique dans les politiques / compétences de la collectivité et à l'élaboration d'une méthodologie pour l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel

2.2 QUELS SONT LES CRITÈRES DE SÉLECTION ?

- Projet en cours ou à monter entre 2018 et 2019
- Engagement des responsables de la structure à porter la démarche
- Disponibilité de 2 personnes de la collectivité, au moins, impliquées dans le projet, pour la participation aux réunions collectives

2.3 QUELLES MODALITÉS DE SOUTIEN ?

4 territoires seront choisis en région pour un accompagnement proposé par l'Agence régionale.

Dès avril 2018, les 4 équipes projets seront accompagnées collectivement en participant à des journées inter territoires (3 journées collectives) mais aussi accompagnés individuellement avec l'appui de AURA-EE.

A travers ces rencontres collectives et cet accompagnement individualisé, les porteurs pourront approfondir et enrichir leur démarche.

Dans un objectif de capitalisation de l'accompagnement, les travaux des collectivités lauréates seront diffusés et valorisés sur les sites internet de l'Agence et de l'Observatoire régional des effets du changement climatique.

2.4 COMMENT RÉPONDRE ?

Les candidats fourniront :

- Un courrier d'engagement dans la démarche, signé par un responsable ou un élu.
- Une note de 2 pages maximum, présentant :
 - ✓ le contexte et l'état d'avancement de la réflexion de la structure porteuse sur l'adaptation
 - ✓ les attentes et la motivation de la structure à participer à l'accompagnement collectif
 - ✓ les résultats attendus a priori de cette implication (ils pourront être revus en début d'accompagnement)
 - ✓ l'équipe projet choisie (nom des personnes) et les moyens dédiés

Les projets sélectionnés seront informés par retour de mail suite au comité de sélection.

1ère journée de formation à prévoir fin avril 2018 à Lyon